

N/REF : 13/01/2026 16H57 C:000003 I:80132
V/REF : AC/C36917
V/Email reçu le Mardi 13/01/2026 a 16H57

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. HLP

IMMEUBLE : HAUTS LEPENANT - HLP
6/8, ALLEE DES AULNES
SQ.DES MARRONNIERS/RUE GOUPIL
35290 GAEL

Rennes, le

12 Février 2026

Référence Marché: 024089-MNU-003

LOCALISATION : 12 ALLEE DES AULNES - MR FRIN CHRISTOPHE 06 34 56 28 61
LOGEMENT N° 107060, PORTE N°02, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 2

MOTIF : CONTRÔLER LE DYSFONCTIONNEMENT DU VOLET ROULANT DE LA SALLE DE BAIN ET
CONTRÔLER BALLON D'EAU CHAUDE

Donneur d'ordre : M. E ROCHE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

INTERVENTION DU 21/01
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
OUVERTURE DU COFFRE POUR CONSTAT
CONSTAT : MOTEUR HS QUI PATINE A L'EMPLOI
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

INTERVENTION DU 06/02
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
OUVERTURE DU COFFRE
DECROCHAGE DU TABLIER
DÉPOSE MOTEUR DÉFECTUEUX
FOURNITURE ET POSE MOTEUR FILAIRE AVEC BAGUE ET SUPPORT TETE MOTEUR
RACCORDEMENT ÉLECTRIQUE
REGLAGE
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
FERMETURE DU COFFRE
FIN DE CHANTIER ET REPLI DE MATÉRIEL

OBSERVATIONS : CL LCOMPTER Email envoyé le 10/02/26 a 16H35 EROCHE@AIGUILLON.COM

AT LGESTION Email envoyé le 21/01/26 a 11H44 M. E ROCHE

2101 : BONJOUR, PRÉVOIR REMPLACEMENT MOTEUR VOLET ROULANT
PAR UN MOTEUR FILAIRE SOMFY 6NM AVEC BAGUE ET SUPPORT TETE MOTEUR BOUTON
DANS L'ATTENTE.

CL LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 10/02/26 A 16:33 M. E ROCHE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Nettoyage du chantier.
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MEN081-Rempl.Moteur de volet roulant	1	200,00	200,00
	TOTAL H.T.			200,00
	T.V.A. a 10,00%			20,00
	TOTAL T.T.C.En EURO			220,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intéret légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.